

Défendons les travailleurs algériens !

Une lettre du P. C. I.
au P. C. F. et au P. S.

La répression contre les travailleurs algériens n'est qu'une partie de la lutte de l'impérialisme français pour écraser la Révolution algérienne. Le point sur lequel peut et doit s'exercer la solidarité du prolétariat français jusqu'alors pratiquement nulle, c'est la défense des travailleurs algériens en France. Sur ce point peut et doit se réaliser l'unité d'action; c'est dans ce sens que nous avons adressé la lettre ci-dessous au P.C.F. et au P.S.:

La défense des Algériens contre une répression forcenée qui ne recule devant aucun moyen est un problème urgent.

En Algérie, ce sont les arrestations et les détentions arbitraires accompagnées de tortures qui constituent un moyen presque admis officiellement; c'est le régime de l'état de siège avec les tribunaux militaires et la guillotine qui fonctionne presque chaque semaine.

Les noms de Djamil Bouhired (giffée trois fois, déclare un militaire sur son « honneur d'officier »), d'Henri Alleg, de M. Audin ont donné un retentissement mondial à cette situation. Et dans les jours mêmes où le boucher nazi Oberg est gracié, l'étudiant algérien Taleb a la tête tranchée sur l'échafaud.

La barbarie s'étend aussi en France où tout est mis en œuvre pour stimuler la haine du « bicot ». Les faits divers les plus crapuleux sont mis au compte des nord-africains. L'inquiétude a été répandue dans la police, ce qui l'encourage à tirer sur les travailleurs algériens. Ceux-ci dans certains quartiers, sont soumis nuit et jour à des rafles, comme du temps de l'occupation, certains sont dépouillés de leur argent sous prétexte qu'il s'agit de fonds pour le F.L.N. Les arrestations et les déportations en Algérie se multiplient. Dans les prisons, placés dans des conditions difficiles, ils sont l'objet de provocations qui les ont amenés à une résistance qui a servi seulement de prétexte à intervention des C.R.S.

L'U.G.E.M.A. a été dissoute, et maintenant l'A.G.T.A. réduite déjà à une vie précaire, est menacée à son tour de dissolution.

Toute cette situation contribue à dégrader le climat politique et met en danger les libertés démocratiques des travailleurs français eux-mêmes.

De très nombreuses personnalités ont élevé leur voix, mais cela s'est montré insuffisant. La réaction, fidèle à elle-même, se moque des intellectuels et de la culture.

La défense des travailleurs algériens, par une action commune de tout le mouvement ouvrier organisé (partis et syndicats), est indispensable et urgente. Elle peut s'effectuer sans qu'il soit pour cela nécessaire de régler les très nombreuses questions qui divisent le mouvement ouvrier. Invoquer celles-ci pour refuser l'action commune sur une question aussi élémentaire c'est laisser le champ libre à la réaction qui, elle, veut intensifier cette répression et l'étendre à tous les travailleurs, qu'ils soient algériens ou français.

Cette action commune dépend avant tout de votre décision à vous qui constituez les deux plus grands partis ouvriers en France.

Nous, P.C.I. (Section française de la IV^e Internationale) nous adressons à vous, partis organisés, à vos membres, à tous les travailleurs qui vous soutiennent, pour qu'en dépit de tout ce qui vous divise et vous oppose, un accord se fasse sur un point limité mais capital: la défense des travailleurs qui ont été les plus exploités par le capitalisme français et qui sont aujourd'hui pourchassés avec une férocité inouïe.

JUSTICE DE CLASSE

Des jeunes.

Déjà de nombreux jeunes sont emprisonnés ou ont été emmenés de force en Algérie.

Sans en dresser une liste complète (les renseignements manquent, et la liste serait, hélas! trop longue), bornons-nous à indiquer les principales victimes de l'opposition à la guerre, depuis le début de l'année.

Janvier.

Le 4: F. RENDA, envoyé de force en Algérie, puis condamné à 3 ans le 25-4.

Le 9: LAURE et VERNEUIL, emmenés de force en A.F.N.

Arrestation de J. VENDAT et G. BLEUIS.

A Bordeaux, le soldat BOYER est emprisonné, puis emmené en Algérie sous la garde de deux sentinelles et un adjudant armés, vient d'être condamné à 2 ans de prison.

Le 24: LETOQUART, arrêté en 1957 est condamné à 2 ans, il n'avait été averti de sa comparution que le 22, alors que la loi stipule qu'un délai de 3 jours francs doit être observé de sorte que ni les témoins, ni l'avocat ne purent assister au jugement. La justice est parfois très expéditive.

Le 25: CASSOU en permission est arrêté chez lui, sa famille ignore pendant plusieurs jours où il se trouvait; le 30 il est conduit de force en Algérie, où il est l'objet d'odieuses pressions physiques, une lettre qu'il a écrit à son père a donné un sérieux démenti à ses juges au sujet de son sort.

Mars.

Le 11: BARRET, emmené en Algérie, est l'objet de pressions morales et physiques, il couche à même sur le sol en ciment.

Le 17: Arrestation du brigadier SAMSON.

Le 18: LAURENSONT reçoit un an de prison.

Avril.

Le 3: Arrestation sans prétexte du militant C.G.T., MOHAND.

Le 16: LOUBES, déserteur, est condamné à mort.

Le 24: GUEDI, arrêté à Paris.

Le 25: LIECHTI, en prison depuis six mois, est condamné à deux ans de prison.

Des Algériens.

La répression frappe avec plus de rage les militants et originaires d'A.F.N. Quoique la presse bourgeoise soit peu prolifique à ce sujet plusieurs faits sont connus en dehors des procès des TALEB, GUERROUDJ, BOUHIRED, etc... et de l'affaire ALLEG dont la censure a voulu taire le nom en faisant saisir « La Question » qui se vend d'ailleurs par milliers. Outre Méditerranée le bourreau fait des heures supplémentaires, des centaines de Nord-Africains sont morts sur l'échafaud.

Le 22 janvier, 33 détenus algériens au camp de Vadenay près de Mournelon entreprennent la grève de la faim. Emmenés de force au réfectoire par les C.R.S. certains sont blessés et doivent être hospitalisés, leur courrier confisqué, ils ne peuvent recevoir aucune visite. Le 12 novembre 1957 E. FAJON a fait une timide interpellation lors du débat sur la reconduction des pouvoirs spéciaux, sur l'existence de ce camp, le très socialiste Lacoste, tortionnaire du peuple algérien, répondit en présentant ce camp comme un « séjour de repos ».

Le 7 mars, le tribunal militaire de Philippeville a prononcé 36 condamnations à mort, 28 peines de prison dont le minimum à 10 ans: celui de Constantine 5 peines de mort.

Le 19 avril, le tribunal d'Alger prononce 5

peines capitales et 4 de détention perpétuelle ou à temps.

Le 24, 6 condamnations à mort à Oran, 1 à Alger: TALEB et cinq autres Algériens guillotins.

Le 26, dans un camp de concentration de l'Algérois des détenus manifestent contre leur sort misérable; les gardiens firent feu, plusieurs morts et de nombreux blessés.

Le 29, 3 nouvelles exécutions à Alger.

Le 24, des mutineries éclatent dans les prisons de Valence et d'Avignon, une heure plus tard « l'ordre » est rétabli, mais les détenus comptent des morts et des blessés.

Pour compléter cette liste très insuffisante, et pour souligner le mensonge de la presse bourgeoise, étendons-nous sur le cas de la prison Saint-Paul à Lyon.

La presse explique cette mutinerie comme provenant d'un accord entre les déterus politiques nord-africains qui auraient brisé leurs portes et attaqués les gardiens. La vérité est tout autre. Seuls les détenus de droit commun étaient sortis de leurs cellules mais les C.R.S. les négligèrent et attaquèrent les cellules des politiques à la grenade lacrymogène. Expulsés de leurs cahots où ils s'y entassaient par 5 ou 6, ils sont matraqués, certains firent des chutes de plusieurs mètres; puis, entassés au rez-de-chaussée, le matraquage dura une heure, ce ne fut pas seulement 150 blessés qu'il y eut mais 500, dont 150 grièvement (fractures du crâne, etc...). Les moins atteints ne pouvaient même pas se lever trois jours après cette odieuse sauvagerie indigne de l'humanité.

Et la répression ne frappe pas seulement dans ce secteur. Partout d'Alger à Libreville, du Sénégal au Tchad, à Madagascar des hommes, des femmes croupissent dans les prisons de la bourgeoisie française, humaniste et pacificatrice, dont la Constitution déclare ne jamais mener de guerre pour la domination des peuples.

On gracie Oberg et Knochen, tortionnaires des camps de concentration nazis, 14 ans après leurs forfaits dans l'espoir que l'oubli en atténuera l'effet.

Tous ces crimes, toutes ces exactions devraient être l'objet d'une dénonciation incessante de la part des députés ouvriers à l'Assemblée. Une vaste campagne d'affiches afin d'avertir le public de ce que l'on fait en son nom devrait être entreprise. A combien s'élève le chiffre de la répression? A des dizaines de mille sans doute, puisque un tract distribué en ce moment en Algérie, type bourrage de crâne et intimidation, afin de faire peur à la population annonce fièrement qu'en un mois, 2.864 responsables politiques ont été emprisonnés.

Que font les élus communistes et socialistes au parlement? Seul Marty de son vivant osa interpellier au sujet des soldats officiers emprisonnés durant la guerre du Vietnam.

La répression devrait être dénoncée avec force et vigueur, et non comme l'écrivit l'Humanité du 5 avril, qui demande aux autorités responsables:

1° De « juger avec compréhension », car la bourgeoisie juge selon sa propre conscience, son propre intérêt de classe qui ne correspond nullement avec celui des prolétaires.

2° De tout mettre en œuvre pour que chaque citoyen puisse servir son pays dans le respect des lois; car on sert sa propre bourgeoisie et non sa classe; et, quant aux lois, nous avons le regret de vous annoncer qu'elles sont établies pour la défense du droit de propriété capitaliste.

MEYMAC.